

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le six octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM,

Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, M. Yvan LEMETEYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT,

Absents : M. Yohan CAPITAINE, Mme Sophie MAO excusée (procuration à Mme HAAS), Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoit RABEL, Mme Danielle RENARD, M. Claude THEAULT.

Secrétaire : Mme Jocelyne AUBERT.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Travaux d'aménagement du parking de l'école.

Délibération n° 2015/10/06-01.

Dans le cadre de ces travaux, Mme le Maire indique qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises.

Après analyse des offres et suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 29 septembre 2015 qui a émis un avis favorable au choix de l'entreprise, elle informe le conseil que l'entreprise retenue classée n° 1 moins-disante est l'entreprise LTP LOISEL pour un montant H.T. de 17 771.70 €.

Le conseil municipal en prend acte ; le marché sera signé dans le cadre de la délégation donnée au maire pour les marchés publics.

Mme Anne POUSSIELGUE arrive et prend part à la suite de la réunion.

Travaux de voirie 2015.

Délibération n° 2015/10/06-02.

Dans le cadre de ces travaux, Mme le Maire indique qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises.

Après analyse des offres et suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 29 septembre 2015 qui a émis un avis favorable au choix de l'entreprise, elle informe le conseil que l'entreprise retenue classée n° 1 moins-disante est l'entreprise LAINE TP pour un montant H.T. de 20 859. 23 €.

Le conseil municipal en prend acte ; le marché sera signé dans le cadre de la délégation donnée au maire pour les marchés publics.

M. Benoit RABEL arrive et prend part à la suite de la réunion.

Travaux lotissement Les Sorbiers.

Mme le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu le 29 septembre à laquelle étaient invités les riverains concernés par les travaux. Le plan de l'aménagement des places de stationnement retenu lors de cette réunion est présenté au conseil. La préparation du dossier se poursuit ; les travaux conjoints avec la Communauté de Communes compétente pour le réseau d'assainissement eaux usées et le SIAEP AVRANCHES EST compétent pour les travaux d'eau potable devraient avoir lieu au 2^e trimestre 2016.

Aménagement de la rue des Ecoles (RD 556).

Délibération n° 2015/10/06-03.

Suite à la réunion qui a eu lieu le 30 septembre en mairie avec les représentants du Département, Mme le Maire présente le plan de travail de l'aménagement de la rue des Ecoles et invite les membres du conseil à faire part d'éventuelles observations qui seront retransmises au Département.

Les points suivants ont été relevés :

- Le trottoir est-il franchissable des 2 côtés ?
- Prévoir des garde-corps de protection de chaque côté à proximité du lieu de traversée école-cantine ;
- Sur le plateau surélevé dans le carrefour devant la salle Victor Chesnel, positionner des plots ou bornes en arrondi devant l'entrée de la salle afin d'avoir un meilleur dégagement ;
- Demander des précisions sur le régime des priorités de circulation prévu au carrefour surélevé devant la Salle Victor Chesnel ; les membres du conseil souhaitent plutôt le maintien du système actuel (avec haricot et cédez le passage pour bien délimiter les zones de circulation) ;
- Au carrefour surélevé Rue des Ecoles - Rue St Pierre, déplacer légèrement le trottoir dans le carrefour côté logements HLM afin de permettre d'avoir une continuité du trottoir situé en face allant vers la rue des Prés.

Ces différents éléments seront retransmis au Département pour étude.

M. Yohan CAPITAIN et Mme Danielle RENARD arrivent et prennent part à la suite de la réunion.

Aménagement du carrefour des Coignardières (VC n° 1 et RD 556).

Délibération n° 2015/10/06-04.

Suite à la rencontre du 30 septembre 2015 avec les représentants du Département, Mme le Maire présente les plans retransmis ce jour par les services du Département et leurs observations correspondantes :

- d'une part, le plan consistant à modifier le régime des priorités de circulation actuel en posant un stop sur la VC n° 1 du Gué de l'Épine (qui avait été évoqué lors de précédentes réunions). Celui-ci présente l'avantage d'obliger les usagers qui circulent sur l'axe VC1 – RD 556 à ralentir et à s'arrêter au carrefour.
- D'autre part, comme évoqué et demandé le 30/09/2015, un plan d'un mini rond-point rural. Celui-ci ne recueille pas l'assentiment du service Entretien et Sécurité des Routes au conseil départemental qui estime que sa configuration n'aura pas ou très peu d'effet sur la vitesse notamment.

Mme le Maire fait part également des conditions financières de chaque cas : prise en charge par le Département dans le 1^{er} cas, participation communale à hauteur de 50 % dans le 2^e cas si le plan avait l'assentiment du Département.

Après discussions au sein du conseil, il est finalement décidé de passer au vote dans un premier temps afin que le conseil indique s'il souhaite la réalisation d'un aménagement à ce carrefour.

Le résultat du vote est le suivant :

OUI : 15 voix
NON : 2 voix
Abstentions : 1.

Dans un deuxième temps, le conseil est invité à se prononcer sur le projet de mise en place d'un stop sur la VC 1. Le résultat du vote est le suivant :

POUR : 12 voix
CONTRE : 2 voix
Abstentions : 4.

Le conseil municipal décide également, en complément, de poursuivre la mise en place d'un cheminement piéton sécurisé sur la VC 1 depuis le carrefour des Coignardières vers le chemin des Fosses qui sera à la charge de la commune.

Rencontre avec les représentants du Département – autres points divers.

Mme le Maire indique que lors de la rencontre du 30/09/2015, elle avait évoqué avec les représentants du Département, la demande qui lui a été faite pour étudier la possibilité de mise en double sens de la portion de la VC allée de Bellevue située entre la Chasse Véniard et la Rue Charles Martel ou la modification du sens de circulation.

Les représentants du Département ont indiqué que cela relève de la compétence communale. Il est décidé que la commission municipale voirie se rendra sur place pour étudier la question.

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 06/10/2015

Budget principal 2015 – décision modificative n° 5.

Délibération n° 2015/10/06-05.

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver les ajouts de crédits suivants :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61522 : Entretien de bâtiments		+ 26 021 €		
D 6226 : honoraires		+ 7 000 €		
D 64168 : autres emplois d'insertion		+ 5 000 €		
D 023 : virement à la section d'investissement		+ 11 800 €		
R 6419 : Remboursements sur rémunération du personnel				+ 20 000 €
R 7325 : fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales				+ 29 821 €
Total		+ 49 821 €		+ 49 821 €
INVESTISSEMENT				
D 275 : Dépôts et cautionnements versés		+ 1 700 €		
D 2315 : immobilisations corporelles en cours – installations, matériels et outillages techniques		+ 10 100 €		
R 021 : virement de la section de fonctionnement				+ 11 800 €
Total		+ 11 800 €		+ 11 800 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Demande de subvention contrat de territoire.

Délibération n° 2015/10/06-06.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de charger Mme le Maire de solliciter une subvention au taux le plus élevé au titre du contrat de territoire pour les travaux d'aménagement d'un stationnement et pour la mise en place d'un pare-ballons au terrain de football des Fosses ;
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire.

Avis sur renouvellement d'autorisation et d'extension d'exploitation de la carrière située à St Senier Sous Avranches présentée par la société LAINE TP

Délibération n° 2015/10/06-07.

Mme le Maire indique que ce dossier a été transmis en mairie pour avis du conseil municipal compte tenu que la commune se trouve en partie dans un rayon de 3 km de l'établissement projeté et invite le conseil à faire part de ses observations éventuelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, indique qu'il n'a pas d'observations à formuler.

Ecole communale – crédit Arbre de Noël :

Délibération n° 2015/10/06-08.

Mme le Maire propose de renouveler le crédit de 10 € par élève présent alloué à l'école pour l'Arbre de Noël. Les dépenses correspondantes sont réglées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Demande de mise à disposition de la salle socioculturelle – Amicale du personnel Ville d'Avranches et Communauté de Communes.

Délibération n° 2015/10/06-09.

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de cette amicale qui habituellement bénéficie de la mise à disposition gracieuse de la salle Victor Hugo.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition gracieuse de la salle socioculturelle à titre exceptionnel pour le 20 février 2016.

Questions diverses.

- Urbanisme :

○ M. BLIER fait part des permis de construire déposés, accordés ou refusés depuis la dernière réunion ;

○ Projet de lotissement à Montceaux : Mme le Maire fait part de la rencontre qui a eu lieu en mairie au cours de laquelle le cabinet SEGUR a présenté un projet de lotissement à Montceaux dans le terrain appartenant à M. DELEPINE. Elle doit rencontrer le service instructeur à ce sujet.

○ PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Mme le Maire indique que la communauté de communes va prescrire avant le 31 décembre l'élaboration d'un PLUi sur le territoire communautaire. Elle fait part de la mise en place d'une charte de gouvernance afin de définir les différentes instances de collaboration au sein de la procédure. Une 1re rencontre en mairie sur le PLUi étant prévue, elle invite les membres du conseil qui le souhaitent, notamment de la commission urbanisme, à y participer.

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 06/10/2015

- Lotissement communal « Résidence des Chênes » :
Délibération n° 2015/10/06-10.

Mme le Maire indique, qu'en 2009 (délibération du 6 janvier), le conseil municipal avait décidé de conserver le lot n° 6 du lotissement communal en vue d'implanter un éventuel lieu convivial. Elle demande au conseil municipal s'il souhaite maintenir cette disposition ; des acquéreurs potentiels étant intéressés par ce lot.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne maintient pas cette réservation et décide de mettre ce lot en vente ; la commune disposant déjà de plusieurs salles communales.

- Reconduction du contrat d'aide au secrétariat :
Délibération n° 2015/10/06-11.

Mme le Maire indique qu'un agent contractuel du service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale intervient actuellement au secrétariat de la mairie pour 26 heures hebdomadaires. Le contrat actuel de 6 mois se termine fin octobre et il est nécessaire de le renouveler. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette poursuite.

- Mme le Maire informe le conseil qu'un groupe de jeunes de 11 à 15 ans viendra participer à un chantier dans le cadre du projet « explor'ados » organisé par l'association Musique Expérience via le centre de loisirs de Ducey. La journée est prévue le 28 octobre.

- Préparation du bulletin communal : Mme AUBERT informe le conseil que le bulletin se prépare ; les commissions « communication » et « associations, fêtes et cérémonies » ont été invitées à une réunion le 24 septembre.

- Prochain conseil : 3 novembre à 20 h 00.